

PELINCOUR *info*

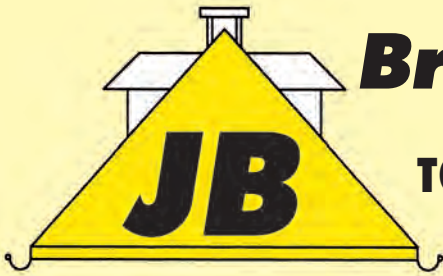
SEPTEMBRE 2015 - N°40



ODR: 21 juin – Présentation du diagnostic partagé.

Bulletin communal

TRIMESTRIEL DE LA COMMUNE DE LINCENT



Bronckaers Jos

TOUS TRAVAUX DE TOITURES

- ▲ Charpentes
- ▲ Ardoises - Tuiles
- ▲ Zinc - Cuivre - Plomb...

0495/233.618

jos.bronckaers@gmail.com

Rue Bénédicale, 29

4287 Racour - Lincint

019/65.56.99

Entreprise familiale installée depuis



- ✓ Installation chauffage
- ✓ Sanitaire
- ✓ Climatisation
- ✓ Entretien chaudière gaz et mazout «agrée»
- ✓ Habilité gaz naturel
- ✓ Panneaux solaire «agrée»
- ✓ Test de citerne



019 63 31 77
LINCINT



Un service rapide et ce, grâce à un stock important
Une équipe dynamique et expérimentée à votre service
Nos nombreuses réalisations dans la région sont votre garantie



Ouvert du
lundi et samedi de 8h30 à 18h30
mardi à vendredi de 8h30 à 19h00

BOIS - MATERIAUX
ELECTRICITE - SANITAIRE
OUTILLAGE - JARDIN
Tél. 019/51.20.60

Route de Landen 51 D
4280 Hannut

Le mot du Bourgmestre

STOP au ciel qui nous tombe sur la tête !

Mesdames, Messieurs,

Chers lincennois,

Depuis l'été 2011, la commune de Lincenno est fréquemment confrontée à des problèmes d'inondations et de coulées boueuses. Depuis lors, plusieurs voiries communales, concentrées principalement sur Pellaines et Lincenno, sont prises d'assaut par les eaux de ruissellement venues de la campagne.

Certes, des aménagements divers tels que l'installation de fascines, bandes enherbées et la construction de bassins d'orage ont été réalisés par le service travaux de l'Administration communale...mais tous ces travaux apparaissent à certains endroits comme insuffisants.

Sous l'expertise pertinente et professionnelle du **GISER**, cellule régionale qui accompagne notre commune depuis peu, des pistes d'aménagement sont à l'étude mais nécessitent des moyens financiers conséquents que notre commune, SEULE, ne peut assumer !

Dans le cadre du plan PLUIES mis en place par le Gouvernement wallon en janvier 2007, des subsides régionaux sont disponibles au profit des communes touchées par les inondations et coulées boueuses. LINCENNO sollicite le bénéfice de cette aide financière.

Conjuguées aux changements climatiques, à l'extension galopante des zones d'habitat avec en corollaire un réseau d'égouttage construit voici plusieurs décennies et devenu insuffisant, l'augmentation de ces nuisances naturelles est consécutive aussi à l'évolution des pratiques agricoles.

Sans vouloir nullement mettre en cause le monde agricole (dont je suis issu), frappé de plein fouet par une nouvelle crise laitière et plus généralement par une chute des prix des denrées alimentaires de plus de 15 % en un an, il faut bien constater que l'implantation, dans les bassins versants donnant en direction proche des zones d'habitat, de cultures à risques, en premier lieu les pépinières d'arbrisseaux fruitiers, doit être reconsidérée sur l'ensemble du territoire wallon.

Grâce aux précieux conseils de la DAFOR (Direction de l'Aménagement Foncier Rural, SPW – DGO3), des services du GISER (Gestion Intégrée Sol-Erosion-Ruissellement) mais aussi à la collaboration constructive de nos agriculteurs et du monde politique lincennois regroupés au sein du Comité Agricole Communal (CAC), une dynamique ambitieuse se poursuivra et s'intensifiera en vue de contrer les effets négatifs de ces orages.

**Comme le dit mon adage favori,
« ENSEMBLE, nous sommes plus forts ! »**

Yves KINNARD
Votre Bourgmestre



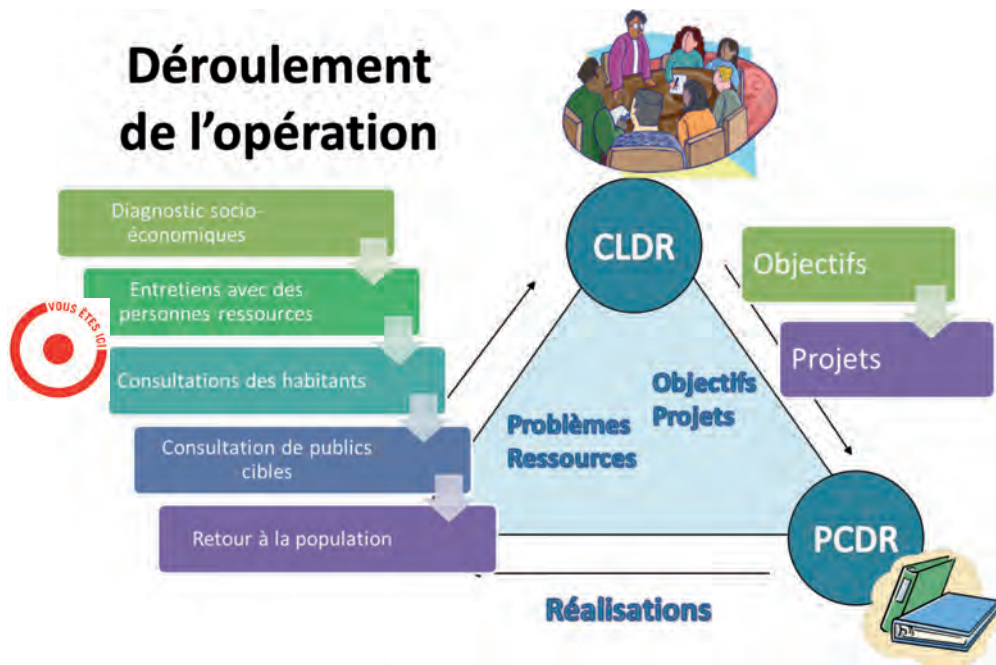
SUITES DE L'OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL À LINCENT

Suite au lancement de l'opération de développement rural (ODR) de la commune de Lincent, près de 300 citoyens ont donné leur avis sur la commune lors des infos consultations. Ces informations ont ensuite été croisées avec le diagnostic socio-économique réalisé par le bureau d'étude CREAT. Le diagnostic partagé résultant de ces deux analyses a été présenté à la population ce 21 juin dernier lors d'une journée organisée par la commune à l'ancienne église de Lincent. Une petite centaine de participants sont venus assister à l'une des deux présentations qui avaient lieu le matin et l'après-midi, tout en profitant d'un barbecue et d'un concert folk de l'académie de Hannut.

L'installation de la commission locale de développement rural (CLDR) est en cours, celle-ci sera composée d'une quarantaine de citoyens ainsi que d'élus et aura pour mission de définir des objectifs et des projets pour répondre aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé.



Déroulement de l'opération



Les étapes de l'Opération de Développement Rural :

1. Le **DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE** : Identification de ce qui va bien et moins bien sur le territoire. Pour ce faire, organisation de la **consultation de la population** : Que pensent les habitants de leur commune ? Comment voient-ils l'avenir ? Que proposent-ils pour améliorer la situation ?
2. La mise en place de la **COMMISSION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL (CLDR)** : lieu d'expression citoyenne où se construit la stratégie:
 - Les **OBJECTIFS** : Que souhaite-t-on pour l'avenir de la commune ?
 - Les **PROJETS** : Comment parvenir à réaliser ces objectifs? Quels sont les projets à mettre en place pour améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants ?
 - La **PLANIFICATION** : Comment, où et quand mener les projets ? Quelles priorités ?
3. Le **PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL (PCDR)**. Ce document qui rassemble le projet de territoire (constats, objectifs et projets) doit être voté par le Conseil communal et doit être approuvé par le Gouvernement Wallon pour pouvoir bénéficier de subsides issus du développement rural.
4. S'ensuit, la **MISE EN ŒUVRE du PCDR sur une période de 10 à 15 ans** avec la **réalisation concrète des projets**. Le Programme sera évalué au fil du temps : Est-ce que les objectifs sont atteints ?

Aujourd'hui, il est possible de découvrir le premier travail de l'auteur du Programme Communal de Développement rural : les caractéristiques socioéconomiques du territoire de Lincet. Vous pouvez le télécharger en ligne sur le site de votre Commune : www.lincet.be

Contacts

Commune de Lincet Service Environnement

Rue des écoles, 1
4287 Lincet
www.lincet.be
François Smet,
environnement@lincet.be
019/ 63 02 58

Fondation rurale de Wallonie (Bureau régional Hesbaye Liégeoise)

Rue de Huy 123
4300 Waremme
www.frw.be
Vincent Legrand,
v.legrand@frw.be - 019/58 93 21
Mathilde Pauqué,
m.pauque@frw.be - 019/58 93 29

Pour découvrir d'autres PCDR et les nombreux projets réalisés lors d'Opérations de développement rural : <http://odr.frw.be/>



Bibliothèque communale de Lincint



La Bibliothèque de Lincint vous ouvre ses portes chaque vendredi de 14h à 18h (hors congés scolaires). Elle est ouverte au public et regroupe un fonds d'ouvrages à destination des adultes, des adolescents et des enfants.

Votre inscription en tant que lecteur vous permet de circuler et de bénéficier de prêts de livres au sein de tout le réseau qui regroupe quatre bibliothèques :

Bibliothèque communale locale 019/51.23.16	rue de Landen, 43	4280 Hannut
Centre documentaire Sainte-Croix 019/51.94.56	rue de Crehen, 1	4280 Hannut
Bibliothèque communale de Lincint 019/51.23.16	rue de Gd-Hallet,2	4287 Lincint
Bibliothèque libre de Racour 019/65.61.25	rue de Landen, 31	4287 Racour

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
Hannut	9h-13h		Non-stop 9h-18h	13h30-18h	13h30-18h	9h-13h	
Sainte-	13h-16h	13h-16h	10h-13h	10h-13h			
Croix				Ludothèque: 14h45-19h			
Lincint					14h-18h		
Racour							10h15-12h15

Parmi les dernières acquisitions à Lincint, vous trouverez en fiction adultes:

Le serment des Oliviers de Georges Gleize

La comédie musicale de Sophie Bassignac

L'homme qui ment de Marc Lavoine

Ce que j'ai appris de moi de Sophie Davant

Que ta volonté soit faite de Maxime Chattam

L'instant présent de Guillaume Musso

Un doux pardon de Lori Nelson Spielman

Les quatre saisons de l'été de Grégoire Delacourt

A feu et à sang de Françoise Bourdin

Coup de foudre de Danielle Steel

Victoires de Danielle Steel

Entre mes mains le bonheur se faufile d'Agnès Martin-Lugand

La vie est facile, ne t'inquiète pas d'Agnès Martin-Lugand

....Ainsi que la rentrée littéraire...

Et pour les adolescents et les plus jeunes :

Romans jeunesse, bandes dessinées, albums et documentaires les attendent !



Comme une lettre à la poste!



Chaque jour le bon courrier dans la bonne boîte, telle est notre mission au quotidien... En effet, bpost traite et distribue en moyenne 10 millions de lettres et plus de 100 000 paquets... par jour ! Pour un courrier électronique ou un numéro de GSM, c'est évident : des règles strictes sont à suivre pour pouvoir joindre le bon correspondant. Pour vos lettres, il en va de même : le respect des règles d'adressage simples et précises vous garantit un service de qualité et la distribution par votre facteur, de la bonne lettre dans la bonne boîte.

Commençons tout d'abord par l'adresse...

L'adresse, c'est cette information indispensable pour faire parvenir un message à son destinataire.

1. L'adresse doit être complète. Elle comprend toujours 3 lignes capitales :

- 1 le nom du destinataire
- 2 le nom de voie + le numéro de bâtiment
(S'il y en a un, n'oubliez pas de mentionner le numéro de boîte séparé par la mention « bte »)
- 3 le code postal + le nom de la localité

Savez-vous que...

bpost est tenue de distribuer les envois sur base de l'adresse indiquée et non en fonction des noms et prénoms du destinataire ?

- L'adresse doit être correcte : une rue n'est pas une avenue, par exemple.
- L'adresse doit garder la forme : elle doit être correctement située sur l'enveloppe.



Un doute sur une adresse ou sur la manière dont vous l'avez écrite ? Rendez-vous sur www.bpost.be/adressage

L'apparence de l'adresse sur l'envoi a aussi toute son importance, voici quelques règles à suivre :

- Écrire de manière lisible et avec un bon contraste (l'utilisation d'encre de couleur, de fluo, de pointillés, ... est à éviter) ; Évitez que les lignes ne se chevauchent et alignez l'adresse à gauche. Si vous utilisez des enveloppes à fenêtre : vérifiez que l'adresse apparaisse complètement dans la fenêtre !
- S'il y a un numéro de boîte, mentionnez ce numéro précédé de la mention boîte ou bte. Évitez les mentions B, bt, #, -, /, ...
- Laissez un espace vide de 3 cm entre l'adresse et le bas de l'enveloppe pour l'impression d'un code à barre nécessaire au bon traitement de l'envoi
- Ne pas mettre de mention : B, BE, NL, FR, CH, ... avant le code postal. Elles peuvent perturber le tri du courrier ! Pour un envoi vers l'étranger, il est impératif d'écrire le nom du pays en toutes lettres en-dessous de la ligne du code postal et de la localité.

Terminons le chemin de la lettre par son arrivée : la boîte aux lettres

➔ Connaissez-vous les principales règles légales qui définissent les dimensions et le placement de votre boîte aux lettres ?

- L'ouverture de la boîte aux lettres doit présenter une largeur d'au moins 23 cm et une hauteur de 3 cm.
- L'ouverture de la boîte aux lettres doit se situer à une hauteur comprise entre 70 cm et 170 cm.
- Votre boîte doit être suffisamment grande pour pouvoir recevoir une grande enveloppe (format C4) ;
- La boîte aux lettres se trouve au bord de la voie publique. L'accès à la boîte doit être dégagé et ne présente aucun danger.
- Le numéro de maison doit être visible depuis la voirie.
- A partir de 2 boîtes aux lettres pour un même bâtiment, les boîtes doivent obligatoirement être numérotées et en ordre continu.
- Même si cela n'est pas obligatoire, vous pouvez indiquer le nom des habitants sur votre boîte aux lettres.



Plus de conseils sur www.bpost.be/maboite

Les déchets verts ou organiques sont néfastes pour nos rivières

**L'abandon de ces déchets constitue une infraction environnementale.
En tant que riverain d'un cours d'eau, changez vos habitudes !**

Des dégradations accidentelles ou intentionnelles sont trop souvent constatées le long des rivières et ruisseaux. Une meilleure connaissance par les riverains de leurs devoirs et obligations leur permet de respecter davantage nos cours d'eau et de les protéger.

Attention : en cas de situation infractionnelle, vous risquez une sanction pénale ou administrative pouvant aller jusqu'à 1.000 euros, voire ... 100.000 euros selon les cas de figure ! En cas de récidive, la sanction peut être plus sévère.

Par la voix d'Yvon le Héron, le Contrat de rivière Dyle-Gette s'associe à votre Commune pour vous donner quelques explications.



Quelles sont les conséquences de telles pratiques pour le cours d'eau ?

Savez-vous que les déchets verts ou organiques (résidus de jardin, branchages, tontes de pelouse, feuillages, constitués en compost ou pas...) **engendrent une pollution organique de l'eau et une dégradation des berges** en se décomposant ?

De plus, l'apport de ces matières azotées favorise aussi le développement de plantes «indésirables» (notamment les orties) sur les berges. Enfin, emportés par l'eau, ces déchets **forment des bouchons et augmentent les risques d'inondations**, malheureusement trop souvent d'actualité dans notre région.

Quels conseils pour changer votre comportement ?

Yvon le Héron vous propose d'autres solutions pour vous débarrasser de vos déchets organiques :

- **rendez-vous au parc à conteneurs le plus proche**. En cas de volumes plus importants, des sociétés privées (peut-être même votre Commune) reprennent ce type de déchets chez les particuliers pour les valoriser.

- faites votre compost (déchets de jardin et de cuisine) **au minimum à 5 mètres au-delà de la crête de berge du cours d'eau !** Consultez un guide composteur si vous voulez produire un compost de qualité.

- et pourquoi ne pas aller plus loin dans votre réflexion, en laissant une partie de votre jardin plus naturelle ? En arrêtant de tondre systématiquement votre pelouse jusqu'au bord de l'eau, vous obtiendrez une bande fleurie propice au développement de la biodiversité (fleurs et insectes). Il vous en coûtera aussi moins de déchets verts à évacuer !

Quelles sont les bases légales pour sanctionner ces infractions ?

Le code de l'eau prévoit, en son article D. 408, que celui qui **obstrue le cours d'eau ou y introduit un objet ou des matières pouvant entraver le libre écoulement des eaux** commet une infraction punissable d'une peine d'amende pénale ou administrative allant jusqu'à **1.000 euros !**

Plus généralement, l'article 7 du décret du 27 juin 1996 sanctionne **l'abandon de déchets** par une peine **d'emprisonnement allant de 8 jours à 3 ans** et/ou d'une amende pénale pouvant aller jusqu'à **... 1.000.000 euros ou encore d'une amende administrative de ... 100.000 euros maximum !**



Vous devez savoir que, dorénavant, certains pouvoirs publics se sont dotés d'agents constatateurs et sanctionneurs dont la mission est de poursuivre les infractions environnementales au niveau communal, provincial ou régional.

De même, l'agent de police local reste compétent pour constater une infraction environnementale.

En d'autres mots...

Il vous est interdit de jeter tout type de déchets verts dans le lit du cours d'eau ou de les déposer sur les berges.

Il est interdit de faire un compost sur la berge et à moins de 5 mètres au-delà de la crête de berge (= point le plus haut de la berge). Cette distance peut varier en fonction des règlements communaux, provinciaux ou du Règlement Général Intégré de Police. Adressez-vous à votre administration communale ou à votre zone de police pour en savoir plus.

Il vous est interdit de dégrader les berges de quelque manière que ce soit, y compris en y incinérant vos déchets de toutes natures. Seule, l'incinération de déchets verts est réglementée notamment par le code rural.

Yvon le Héron vous informe aussi que suivant l'état de dégradation constaté, **la remise en état des lieux peut vous coûter cher**. Le cas échéant, des travaux de remise en état peuvent être ordonnés par un tiers (juge ou fonctionnaire sanctionneur) à charge des propriétaires riverains.

De même, vous pourriez être tenu responsable des déchets abandonnés frauduleusement par autrui sur votre propriété.



Cette fiche d'information et de sensibilisation est une initiative du Contrat de rivière Dyle-Gette asbl, en collaboration avec l'Union des Villes et Communes de Wallonie asbl, le Département de la Police et des Contrôles de la Région wallonne (DGO3), les agents constatateurs communaux et régionaux, les agents sanctionneurs provinciaux du Brabant wallon, de Liège et de Luxembourg, ainsi que les communes du bassin Dyle-Gette. Consultez les textes légaux de référence : <http://environnement.wallonie.be/aerw/dgrne>

Le Contrat de rivière Dyle-Gette réunit tous les acteurs publics et privés qui mènent des actions de protection et/ou de restauration de la qualité des cours d'eau. Il compte comme partenaires principaux : le Service public de Wallonie, les Provinces du Brabant wallon et de Liège, les intercommunales IBW, AIDE et IECBVV, 22 communes du bassin Dyle-Gette, IUCL et 27 associations.

CR Dyle-Gette, avenue de Wisterzée, 56 à 1490 Court-St-Etienne - Site : www.crdg.be - Mail : contrat.riviere@crdg.be



Du nouveau chez ORES : il est loisible à tout un chacun de signaler une panne d'éclairage public !

Comment signaler une panne d'éclairage public à ORES ?

La première chose à faire, consiste à identifier correctement le poteau en panne, et la rue où il est situé. Cette information vous sera nécessaire pour la suite des opérations.

Les poteaux viennent tous de recevoir une nouvelle identification. Une plaquette a été posée à une hauteur de 2.5 m. Cette plaquette sera la plupart du temps soit sous forme horizontale, soit sous forme verticale. Cette numérotation se présente sous la forme suivante :

415/XXXXX

Pour la Commune de Lincet, le 415 figure sur chaque poteau de la commune, 5 autres chiffres varient



Trois possibilités s'offrent maintenant à vous :

- Via internet : c'est la solution la plus directe, au travers du site www.ores.net

Onglet : résidentiel : éclairage public :

1. à ce moment , une vidéo vous explique la démarche à suivre ,
et au bas de cette page, vous avez « Vous souhaitez signaler un lampadaire en panne ? Cliquez ici »
2. Ou directement en utilisant le lien suivant vous accédez directement à la page de signalement :

<http://www.ores.net/FR/APropos/Pages/Signaler-un-lampadaire-en-panne.aspx>

- Soit, en téléphonant au numéro de dépannage 078/78.78.00
Les opérateurs ont été formés pour recevoir les informations relatives à la panne. Là aussi, vous devrez communiquer le numéro du poteau et la rue.
Si une rue complète est dans l'obscurité, ou si l'endroit présente un réel danger pour la circulation routière, il vous est demandé de procéder par ce canal.
- En contactant l'administration communale, Service Energie 0476/27.12.07 ou energie.orp.lincent@gmail.com en précisant bien le numéro du poteau, et la rue concernée également et en n'oubliant pas de laisser votre numéro de téléphone.



Monuments Funéraires
Pierres bleues pour
Bâtiments
Boîtes aux lettres

Caveaux placés dans les 48h
en cas de décès
Exposition 50 monuments (accessible)

On se déplace partout

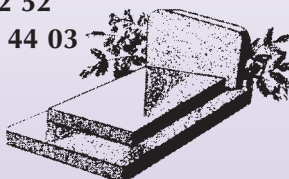
SPRLU

DELAIDE M.

rue Saint-Job, 24 - 1357 HELECINE

Tél. 019/65 52 52

Gsm 0477/86 44 03



michel.delaide@skynet.be

Regifo

Notre société édite depuis plus de 30 ans
en partenariat avec

les Administrations communales :

- des bulletins communaux
- des brochures d'accueil pour les communes, les hôpitaux...
- des brochures touristiques
- des brochures de l'enseignement
- des plans de communes, de zones touristiques
- ou toutes autres brochures à vocation communale

Vous souhaitez annoncer dans
la brochure de votre commune,
vous désirez un renseignement
sur nos services?

Contactez-nous, nous sommes
à votre écoute :

par téléphone: **071/74 01 37**

ou par mail: info@regifo.be

www.regifo.be



Etat civil

NAISSANCES du 04/05/2015 au 09/09/2015.

21/05/2015	Lisa	Fille de	Nicolas Mahoudeaux et Violette Dufays (Lincnt)
10/06/2015	Lucie	Fille de	Corentin D'haeyere et Florence Petit (Racour)
11/06/2015	Romann	Fils de	Claude Charlier et Sophie Verheyden (Racour)
05/07/2015	Thiago	Fils de	Patrice Maquiny et Bérénice Daloze (Racour)
06/07/2015	Mila	Fille de	Raphaël Lefèvre et Corinne Camozzini (Lincnt)
15/07/2015	Daniel	Fils de	Aleksandr Begoyan et Khatuna Sevoian (Pellaines)
17/07/2015	Romain	Fils de	Benoit Dassy et Aurélie Pirsoul (Lincnt)
22/07/2015	Mila	Fille de	Steve Szlako et Vanessa Renson (Lincnt)
27/07/2015	Linoa	Fille de	Sébastien Dupire et Leslie Clément (Racour)
03/08/2015	Annabel	Fille de	Steve Vermeulen et Bieke Christiaens (Lincnt)
12/08/2015	Victoire	Fille de	David Kimplaire et Anne-Flore Tooth (Racour)
21/08/2015	Aaron	Fils de	Christophe Van Elewycy et Brenda Berwart (Racour)
09/09/2015	Elynn	Fille de	Fabian Balon et Alexandra Bonilla Y Jose (Racour)



Félicitations aux heureux parents !

MARIAGES du 04/05/2015 au 29/08/2015.

- 04/07/2015 Ista Thierry et Rolin Valérie (Racour)
- 07/08/2015 Paternoster Bruno et Cabal Véronique (Lincnt)
- 29/08/2015 De Beukelaer David et Minsart Tania (Racour)
- 29/08/2015 Nulluy Eric et Fauville Dominique (Pellaines)



Nous souhaitons une vie heureuse et prospère à ces couples.

DECES du 04/05/2015 au 10/09/2015.

Ils nous ont quittés...

01/06/2015	Gheorghe MOLDOVEANU	68 ans	Epoux de Monique Wauters (Lincnt)
05/06/2015	Richard SONDERVORST	75 ans	Epoux de Liliane Clabots (Racour)
07/06/2015	Juliette MICHOTTE	94 ans	Veuve de Alphonsus Lambrechts (Lincnt)
17/06/2015	Rosa DELDIME	92 ans	Veuve de René Mouillard (Lincnt)
11/07/2015	Roger GOYENS	86 ans	Veuf de Gilberte Peetermans (Racour)
16/07/2015	Yrène SPIRAERS	89ans	Veuve de Jules Corthouts (Racour)
17/07/2015	Alina EVRARD	87 ans	Veuve de Louis Costermans (Racour)
18/072015	Jeanne PEETERS	95ans	Veuve de Jean-Baptiste Vastenaekel (Racour)
20/07/2015	Simonne DUPONT	89 ans	Veuve de Marcel Doolaege (Racour)
10/09/2015	Alphonse VANDEVELDE	89 ans	Veuf de Simone Carlens (Racour)



Nous présentons à toutes les familles dans la peine nos sincères condoléances

Bonbonnes de gaz - Charbon
Charbon de bois

DOGUET
Jean-Pierre

Route de Huy, 95
4287 Lincent
Tél: 019/63.38.93



GARAGE RENAULT
PAUL GRENIER SPRL

Mécanique et carrosserie
rue Henri Grenier, 117
Orp-le-Grand

019/63.49.29



RENAULT

TikElec SPRL
Electricité Générale

- Alarme • Parlophonie • Videophonie
- Domotique • Chauffage électrique
- Motorisation barrière, portail, porte de garage
- Service dépannage

Heures d'ouverture : semaine : 17h à 19h30 (mardi fermé) • Samedi : 9h à 12h00 ou sur RDV
Route de Wavre, 105A - 4280 Thisnes • Tél.: 019/51 44 02 • Gsm : 0495/50 44 02
info@tikelec.be • www.tikelec.be



Magasin - Showroom

NOUVEAU
votre fournisseur
de Matériel électrique

- Exposition d'éclairage 100% LED
- Grand choix d'ampoules en tous genres (halogène, éco et led)
- Etudes d'éclairage personnalisées



Regifo
EDITION

Ce bulletin est réalisé
par la sprl Regifo Edition
rue St-Roch 59 - Fosses-la-Ville

Tél.: 071/740 137 - Fax: 071/711 576
www.regifo.be
info@regifo.be

Nous remercions les annonceurs
pour leur collaboration
à la parution de ce trimestriel.
Nous nous excusons auprès
de ceux qui n'auraient
pas été contactés.
Si vous souhaitez paraître
dans le prochain numéro,
contactez-nous !

vosre conseiller
en communication,
M. Armand VANDERMEIREN
sera fera un plaisir
de vous rencontrer
0475 / 70 98 02

Regifo
EDITION

Nous recherchons
des délégués commerciaux
indépendants (H. F.)
clientèle existante et à développer

CONTACT : sprl REGIFO Edition
T. 071/74 01 37
de 8h30 à 17h30
info@regifo.be - www.regifo.be



54, Rue de Huy - 4280 HANNUT
Tél : 019 63 63 14 Parking couvert

Votre supermarché spécialiste des produits frais

**ouvert le
lundi matin**

Heures d'ouverture :
Du lundi au samedi de 8h30 à 19h00
Jours fériés de 8h30 à 12h30
Fermé le dimanche



à côté
du Quick



Marc Wiame & Gérard Wiame

Pompes Funèbres
Uitvaartverzorging

DELARBRE

www.pompesfunebres-delarbre.be

Funérarium:
Route de Huy, 91 • 4287 Lincint

T.: 019 63 34 73

F.: 019 63 37 52

Gsm: 0473 62 02 59

pf.delarbre@skynet.be



Mr. Bricolage
www.mr-bricolage.be

SENGO S.A.
Route de Landen 70
4280 HANNUT
Tél.: 019/51 27 62
@: hannut@mr-bricolage.be

Du lundi au samedi
de 8h30 à 18h30.
Fermé le dimanche.

**PROFITEZ DES AVANTAGES
DE NOS CARTES DE FIDÉLITÉ**

